

mauvaise foi avec laquelle toute la procédure a été conduite, en tenant compte de l'attitude du public en général sur cette affaire. Il paraît évident, cependant, qu'il a une tâche difficile à remplir.

Ainsi, Zola devra prouver, sous peine d'aller en prison, justement ce qu'on ne lui permettra pas de prouver.

Et comme la consigne a été suivie à la lettre ! Pendant que les généraux, en grand uniforme, la poitrine toute constellée de décorations, pouvaient faire, aussi souvent qu'ils le voulaient, des discours aux jurés, le défenseur de Zola recevait l'ordre de se taire s'il exprimait le désir de répondre pour son client. Et quand Esterhazy, ce comte autrichien devenu officier français, tournait le dos à Labori et refusait de dire une parole, le juge laissait faire. Est-ce qu'en Canada on n'aurait pas puni ce témoin pour mépris de cour ? Cet Esterhazy que les cléricaux réunis aux communces acclamaient dans Paris, que les généraux embrassaient publiquement après l'avoir acquitté à huis-clos, quelles sanglantes injures n'a-t-il pas écrites contre le peuple français et contre l'armée qui se glorifie de l'avoir dans ses rangs ?

Dans une lettre qu'il écrivait à Mme de Boulancy, l'Esterhazy disait : "Le général Saussier est un clown. Les Allemands ne voudraient pas le montrer dans un cirque." — "Si les Prussiens arrivent jusqu'à Lyon, ils n'auront qu'à laisser de côté leurs fusils et à prendre des fouets pour chasser devant eux les Français", etc. L'autrichien a-t-il nié l'exactitude de ces faits ? Il les a confirmés en ces termes :

"Mme de Boulancy est ma tante. Je l'ai-
mais comme une mère et j'avais l'habitude de
lui écrire tout ce que j'avais sur le cœur. Au-
jourd'hui on utilise ces lettres contre moi ! En
ce qui me concerne, je n'emploierai jamais de
tels moyens."

Ainsi, ce commandant, originaire d'un des
pays de la triplice, avait non-seulement sur le
cœur le général Saussier, alors gouverneur mi-
litaire de Paris, mais tous les Français, soldats
et citoyens, qu'il représente comme des

lâches à sa chère tante, et à laquelle il avait,
d'ailleurs, la louable habitude d'ouvrir son
cœur d'allemand, gonflé de mépris pour ceux
qui le portent sur leurs épaules à cette heure.

Et voilà l'ami des officiers de l'état-major
français ! Voilà l'homme pour qui Paris se pas-
sionne ; voilà le héros du jour en France, qui
recueille les acclamations, tandis que Zola, lui
le bon Français, qui a puisé assez de courage
dans son amour de la justice et de la vérité
pour braver la tempête soulevée par la cléricail-
le anti-semite et par les débris de la commune,
est conspué, menacé de mort, jeté en prison.

Nous renouons à comprendre !

Mort aux Juifs !

Quelqu'ait été la façon plus ou moins odieuse
dont ont été conduits les débats dans le procès
Zola et dans le procès Esterhazy, qu'un ancien
ministre radical, M. Yves Guyot, a justement
qualifié de "parodie judiciaire," il est autre
chose dans toute cette affaire qui nous révolte :
c'est cette sottise campagne d'intolérance contre
une religion et une race persécutées presque
sans interruptions depuis vingt siècles, campa-
gne qu'on semble vouloir introduire dans notre
tranquille patrie, c'est ce cri imbécile de "Mort
aux Juifs !" parce que Dreyfus aurait trahi, ce
qui n'est pas prouvé.

Ce qui nous indigné, c'est le sac des
maisons juives en France et en Algérie pour
punir leurs propriétaires du crime supposé d'un
innocent peut-être. Comme si les juifs fran-
çais, il y a vingt-huit ans, auraient en raison de
crier "Mort aux catholiques !" et de piller les
magasins de Paris, parceque Bazaine, un catho-
lique, a livré aux Allemands, non pas, lui, un
bout de papier dont l'existence est contestée,
comme dans le cas de Dreyfus, mais une armée
de 100,000 hommes, ses drapeaux, ses généraux,
et une forteresse avec ses canons et tout son
matériel de guerre. Voilà du palpable.

Comment ! voudrait-on refuser aux Juifs

(Suite à la 6e page)